

# BULLETIN <sup>Semi</sup>marathon <sup>de</sup> chartres D'ENGAGEMENT individuel



Bulletin d'engagement individuel  
à renvoyer avant le 13 mars 2019 à l'ASPTT Chartres  
4, rue Jean-Perrin – 28300 Mainvilliers  
ou inscriptions directes au Village du Semi-Marathon  
de Chartres (stade Jacques Couvret)  
le samedi 16 mars de 10 à 18h  
et le dimanche 17 mars à partir de 8h.

CADRE RÉSERVÉ à l'organisation

DOSSARD N°

Payé

Licence ou CM

## TARIFS

5 km : 6€ (sur place 10€)

10 km : 10€ (sur place 15€)

21,1 km : 15€ (sur place 20€)

Les chèques d'engagement sont à libeller  
à l'ordre de **ASPTT Chartres**.

Sexe  masculin  féminin

NOM :  Prénom :

Adresse :

Code Postal :  Ville :

E-mail :  @

Téléphone :

Date de naissance :  /  /

→ JE PARTICIPE À L'ÉPREUVE (cocher la case correspondante)

5 km né(e) en 2005 et avant

10 km né(e) en 2003 et avant

21,1 km né(e) en 2001 et avant

→ JE SUIS

Licencié(e) à la FFA, triathlon, Ufolep, Fsgt, Fscf

Licence n°

Non licencié(e)

→ JE COURS

En individuel

En entreprise (challenge entreprises)  
préférez l'inscription groupée, rendez-vous sur

[www.semi-marathon-de-chartres.fr](http://www.semi-marathon-de-chartres.fr) rubrique « Challenge Entreprises »

Nom ou appellation

En groupe (club et association)

Nom ou appellation

## ASSURANCE

**RESPONSABILITÉ CIVILE** : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la GMF.

**RESPONSABILITÉ ACCIDENT** : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.  
Pour les non-licenciés, une assurance doit vous protéger.

## RÈGLEMENT

des courses disponible sur [www.semi-marathon-de-chartres.fr](http://www.semi-marathon-de-chartres.fr)

## PRÉFÉREZ

l'inscription internet sur

[www.](http://www.semi-marathon-de-chartres.fr)

[semi-marathon-de-chartres.fr](http://www.semi-marathon-de-chartres.fr)

Les frais de transaction

sont **OFFERTS!**

## COURSES OUVERTES

→ Aux titulaires d'une des licences sportives suivantes  
en cours de validité :

- FFA Athlé compétition, Athlé Entreprise, Athlé Santé,  
Loisir option running ou d'un Pass'Running.

- Fédérations multisports agréées (ex : Fscf, Fsgt, Ufolep, etc),  
sur laquelle doit apparaître par tous moyens la mention de  
non contre-indication à la pratique de l'athlétisme  
en compétition ou de la course à pied en compétition.

- Fftri, FF pentathlon moderne

- Unss ou Ugsel pour la saison en cours dans la mesure  
où ils sont valablement engagés par l'établissement scolaire  
ou l'association sportive

**OU**

→ Aux titulaires d'un certificat médical  
de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme  
en compétition ou de la course à pied en compétition  
datant de moins de un an ou sa photocopie.

Prévoir 4 épingles pour le dossard.

**SIGNATURE** (si mineur, signature des parents ou tuteurs)